



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/CRIC(5)/2/Add.2
18 décembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
Cinquième session
Buenos Aires, 12-21 mars 2007
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ET DU
FONCTIONNEMENT DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS
CORRESPONDANTS, EN APPLICATION DES ALINÉAS *a* ET *b*
DU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 22 ET DE L'ARTICLE 26
DE LA CONVENTION, AINSI QUE DU PARAGRAPHE 10 DE
LA DÉCISION 1/COP.5**

**EXAMEN DES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION
PRÉSENTÉS PAR LES PAYS PARTIES TOUCHÉS D'AUTRES RÉGIONS QUE
L'AFRIQUE, NOTAMMENT SUR LES PROCESSUS PARTICIPATIFS ET SUR
L'EXPÉRIENCE ACQUISE ET LES RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE
DE L'ÉLABORATION ET DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES D'ACTION**

Examen des rapports sur la mise en œuvre de la Convention présentés par les pays parties touchés d'Asie, notamment sur les processus participatifs et sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action

Note du secrétariat

Additif

**Progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes
d'action sous-régionaux et du programme d'action régional en Asie**

Résumé

1. Conformément à l'annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional, les pays parties touchés d'Asie se sont lancés dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'action sous-régionaux (PASR) et d'un programme d'action régional (PAR). En juillet 2006, la région avait institué quatre PASR dans les sous-régions d'Asie occidentale, d'Asie centrale, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est, qui en sont actuellement à différents stades d'exécution et de mise en place. La région de l'Asie du Nord-Est, qui n'entre pas officiellement dans le cadre d'un PASR, s'est également engagée dans une coopération transfrontière destinée essentiellement à la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière. La sous-région du Pacifique s'intéresse aux activités menées dans le cadre des PASR et a lancé des consultations préliminaires sur la définition de priorités et d'objectifs.
2. La région a continué à concevoir et à lancer des réseaux thématiques (RT), rouages essentiels du PAR pour les pays d'Asie et du Pacifique.
3. Le présent document récapitule les progrès accomplis dans les divers réseaux mis en place. Il servira de document de base pour les discussions sur les obstacles et les potentialités à la réunion régionale prévue du 7 au 11 août 2006 à Bangkok. Cette réunion permettra aux pays parties de la région d'arrêter ensemble une position régionale sur l'exécution des PASR et du PAR, point de vue qui sera transmis au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), à sa cinquième session.
4. Globalement, l'exécution des PASR et du PAR en Asie a été lente malgré l'existence de cadres offrant des modalités de coopération. Divers facteurs semblent empêcher la mise en place pleine et entière de ces programmes d'action. Au vu de cette situation, le présent document permettra donc aux pays parties de revoir le processus actuel à l'occasion de la réunion régionale et de formuler des recommandations qui seront étudiées à la cinquième session du Comité.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 2	4
II. L’INITIATIVE D’ABOU DHABI.....	3 – 5	4
III. ÉTAT D’AVANCEMENT DES PROGRAMMES D’ACTION SOUS-RÉGIONAUX	6 – 20	5
A. Asie occidentale.....	6 – 8	5
B. Asie centrale	9 – 14	5
C. Asie du Sud.....	15 – 16	6
D. Asie du Nord-Est	17	7
E. Asie du Sud-Est	18 – 19	7
F. Le Pacifique	20	7
IV. ÉTAT D’AVANCEMENT DU PROGRAMME D’ACTION RÉGIONAL.....	21 – 36	8
A. RT1: Surveillance et évaluation de la désertification.....	22 – 26	8
B. RT2: Agroforesterie et conservation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches.....	27 – 28	9
C. RT3: Gestion des parcours dans les zones arides, y compris la fixation des dunes	29 – 31	9
D. RT4: Gestion des ressources en eau pour l’agriculture dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches	32 – 33	9
E. RT5: Renforcement des capacités de lutte contre la désertification et d’atténuation des effets de la sécheresse.....	34	10
F. RT6: Assistance à la mise en œuvre d’initiatives programmatiques de développement local intégré	35 – 36	10
V. CONCLUSIONS.....	37 – 40	11

I. INTRODUCTION

1. Par sa décision 9/COP.7 sur le programme de travail de la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), la Conférence des Parties a décidé que le Comité examinerait les rapports sur la mise en œuvre de la Convention présentés par les pays parties touchés d'autres régions que l'Afrique, notamment sur les processus participatifs et sur l'expérience acquise et les résultats obtenus dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des programmes d'action. Conformément au mandat qui lui a été confié, le Comité aurait donc également pour mission d'examiner les programmes d'action sous-régionaux (PASR) et le programme d'action régional (PAR).

2. La synthèse proposée dans le présent document porte sur la période allant de novembre 2002, date à laquelle les pays parties à la Convention sur la lutte contre la désertification se sont réunis pour la première session du Comité, à mai 2006 et prend en compte les informations devant être communiquées par les pays parties d'Asie et du Pacifique dans le cadre du troisième cycle de communication d'informations nationales. Le document se décompose comme suit: le chapitre II fournit des observations générales et présente l'Initiative d'Abou Dhabi, une initiative régionale décidée par la deuxième Conférence ministérielle des pays parties d'Asie et du Pacifique qui s'est tenue en 2003 à Abou Dhabi; le chapitre III donne un aperçu de la mise en œuvre des PASR; le chapitre IV expose les mesures prises en faveur du PAR pour l'Asie et le Pacifique et les progrès accomplis dans ce cadre; et le chapitre V présente un projet de conclusions qui sera finalisé lors des délibérations et de l'élaboration du rapport final de la réunion régionale tenue en août 2006 pour préparer la cinquième session du Comité. Conformément à la décision 1/COP.5, les conclusions de la réunion régionale seront transmises au Comité, qui disposera ainsi, à sa cinquième session, d'un élément supplémentaire lui permettant de procéder à un examen approfondi de la mise en œuvre de la Convention au niveau régional. Les participants à la réunion régionale de préparation de cette cinquième session ont pris en compte les informations contenues dans les rapports nationaux sur la mise en œuvre de la Convention à l'échelle sous-régionale et régionale afin de veiller à ce que tous les moyens officiels de remontée de l'information et toutes les possibilités de réunions aient été exploités avant la formulation de conclusions et de recommandations concrètes.

II. L'INITIATIVE D'ABOU DHABI

3. Le PAR pour l'Asie et le Pacifique a été adopté en 1997 à la Conférence ministérielle sur la coopération régionale en vue de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Cette conférence, qui s'est tenue à Beijing, a défini six réseaux thématiques (RT) constituant les domaines prioritaires pour la mise en œuvre de la Convention en Asie. À l'origine, il était prévu que les activités régionales seraient menées en cinq ans.

4. L'Initiative d'Abou Dhabi a été lancée en 2003 à la deuxième Conférence ministérielle d'Asie sur la mise en œuvre de la Convention qui s'est tenue à Abou Dhabi (Émirats arabes unis), suite à un appel à une mise en œuvre accélérée. Elle préconise l'exécution de projets en rapport avec les questions fondamentales recensées par la région (les RT et le PAR). L'exécution des projets, selon l'Initiative d'Abou Dhabi, devrait être financée par la communauté internationale et, en particulier, par le Programme d'opérations 15 du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

5. La première réunion régionale de consultation sur l'Initiative d'Abou Dhabi a eu lieu en mars 2005 à Abou Dhabi et a été accueillie par les Émirats arabes unis. Des représentants sous-régionaux des pays parties touchés visés dans l'annexe concernant la mise en œuvre au niveau régional pour l'Asie, ainsi que des membres d'organisations intergouvernementales et d'organismes des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le FEM, ont participé à cette réunion afin d'examiner les propositions de projet susceptibles d'être présentées à d'éventuels donateurs, dans le cadre du suivi de l'Initiative d'Abou Dhabi. Seize projets ont été examinés parmi lesquels sept ont été présentés comme méritant un soutien accru.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES D'ACTION SOUS-RÉGIONAUX

A. Asie occidentale

6. La mise en œuvre du PASR en Asie occidentale pendant la période considérée repose notamment sur l'établissement d'inventaires et de bases de données régionales sur la gestion durable de la couverture végétale et des ressources en eau. L'inventaire et les bases de données régionales pour les projets sur les ressources en eau et sur la couverture végétale (RT1 et RT2) ont été établis par le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA) et le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), en coopération avec le Coordonnateur du PASR (Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale – BRAO/PNUE) et avec les centres de liaison nationaux pour le PASR¹. Parallèlement à ces activités, des propositions d'avant-projet ont été élaborées. Les résultats de l'inventaire et de la compilation des informations pour la base de données ainsi que les propositions d'avant-projet ont été examinés avec les partenaires régionaux lors d'un atelier régional qui s'est tenu à Damas en janvier 2003.

7. Dans le cadre du projet «Gestion intégrée des ressources naturelles – Lancement d'activités», quatre pays ont été sélectionnés pour commencer à exécuter des projets pilotes à petite échelle; il s'agit du Liban et du Yémen en ce qui concerne les zones montagneuses et de la Syrie et de la Jordanie pour la remise en état des terres de parcours.

8. Afin de donner une nouvelle dimension à ces projets et d'augmenter leur portée et leur couverture géographique, il a été établi une proposition financée au titre du bloc A du Mécanisme de préparation des projets (PDF) du FEM et portant sur la gestion intégrée des ressources naturelles pour la lutte contre la dégradation des sols en Asie occidentale, qui a ensuite été présentée au PNUE début 2006.

B. Asie centrale

9. À la réunion ministérielle des pays d'Asie centrale tenue à Bichkek (Kirghizistan) en 2000, il a été décidé d'élaborer un programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification. Plusieurs réunions et consultations ont eu lieu à cet effet.

¹ Les deux inventaires/bases de données sont disponibles à l'adresse suivante:
<http://www.unccd.int/actionprogrammes/asia/subregional/westasia/westasia.php>.

10. En septembre 2003, le texte de ce programme était finalisé et adopté. Ayant exprimé leur vive préoccupation quant aux effets de la désertification et de la sécheresse dans les pays d'Asie centrale, les ministres de ces pays ont invité la communauté internationale des donateurs, en particulier la Banque mondiale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque asiatique de développement (BAsD) et la Banque islamique de développement, ainsi que les organismes donateurs de la Communauté européenne et les organismes donateurs bilatéraux à prendre part à la mise en œuvre de ce programme.

11. En matière de coopération sous-régionale, les domaines prioritaires suivants ont été définis: i) la surveillance et l'évaluation des processus de désertification et la création d'un système d'alerte rapide pour annoncer les sécheresses et en atténuer les effets; ii) l'amélioration de l'utilisation de l'eau pour l'agriculture, la lutte contre l'érosion, la salinisation et la formation de marécages; iii) l'agroforesterie et la gestion des ressources forestières et des bassins hydrographiques; iv) la gestion des pâturages; v) la conservation de la biodiversité et la protection de la nature ainsi que le développement de l'écotourisme et de l'ethnotourisme; et vi) le renforcement des capacités économiques des communautés locales.

12. On a également défini les instruments du développement de la coopération sous-régionale. Outre les différents projets sous-régionaux, il s'agit de cours de formation, de programmes de coopération scientifique et de systèmes de partage d'informations sur la désertification et la dégradation des sols dans la sous-région. Le rôle spécial des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations publiques, ainsi que des organes administratifs locaux, dans la mise en œuvre du PASR de lutte contre la désertification a été souligné.

13. En dépit de l'insuffisance des ressources financières, le processus de mise en œuvre du PASR de lutte contre la désertification démarre progressivement. La première réunion en vue du lancement du programme de formation sous-régional dans le cadre de ce PASR s'est tenue en mai 2006 à Ashgabad (Turkménistan), avec l'appui du Mécanisme mondial et du Gouvernement allemand. Elle était organisée par l'Institut national des zones désertiques, de la flore et de la faune du Ministère de la protection de l'environnement du Turkménistan, organisme hôte du secrétariat du programme de formation sous-régional.

14. En février 2004, le Mécanisme mondial, avec l'aide de la BAsD, a organisé un atelier à Almaty (Kazakhstan), au cours duquel ont été définis les éléments clefs de l'Initiative des pays d'Asie centrale en faveur de la gestion des terres (CACILM). L'objectif de la CACILM est de veiller à la mise en œuvre d'une approche coordonnée et intégrée de la gestion durable des terres dans les pays d'Asie centrale pendant la période 2006-2015.

C. Asie du Sud

15. Le PASR des pays de l'Asie du Sud parties à la Convention a été examiné et un document-cadre a été adopté en juillet 2004 lors d'une réunion à Colombo. Des représentants de tous les pays de l'Asie du Sud ont participé à cette réunion et se sont accordés sur des directives essentielles et pratiques à mettre en œuvre dans le cadre des activités conjointes à mener dans la région. Un atelier de suivi s'est tenu en présence de représentants de Sri Lanka, l'objectif étant de clarifier le rôle du pays hôte et de définir les activités de projet qui seraient entreprises conjointement et qui viendraient compléter celles du Programme d'action national (PAN).

16. À la septième session de la Conférence des Parties, les représentants des pays membres du PASR ont débattu des nouvelles mesures prises dans le cadre du PASR pour l'Asie du Sud. Des échanges par voie électronique ont encore lieu sur la façon de formuler et d'exécuter le projet pour tirer parti des synergies existant dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la lutte contre la désertification, comme suite à une demande adressée à l'un des pays membres du PASR.

D. Asie du Nord-Est

17. Les activités menées au titre du PASR pour l'Asie du Nord-Est portaient essentiellement sur le projet de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie du Nord-Est, cofinancé par la BAsD, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le PNUE ainsi que le secrétariat de la Convention et achevé à la fin de 2004. Ce projet a donné lieu à l'organisation réussie d'un certain nombre d'ateliers, à l'élaboration de projets tests en Mongolie et en Chine – d'où proviennent les tempêtes de poussière – et à l'amélioration des échanges d'informations entre ces deux pays. Le rapport sur l'achèvement du projet a été présenté aux organisations participantes et aux organismes donateurs. L'Unité de coordination régionale pour l'Asie (UCR) de la Convention sur la lutte contre la désertification a joué un rôle clef en tant que secrétariat du projet et a participé aux différentes phases de ce dernier. Les conclusions et les résultats de l'atelier ont été présentés à la troisième session du CRIC et les pays parties concernés mènent actuellement des consultations sur les activités de suivi selon les besoins, en étroite concertation avec l'UCR pour l'Asie.

E. Asie du Sud-Est

18. En juillet 2003, un atelier sur l'élaboration du PASR pour l'Asie du Sud-Est a été organisé à Tuban, sur l'île de Bali (Indonésie). Les pays membres ont examiné et adopté le document-cadre sur le PASR², notamment deux domaines d'activités à part entière et quatre domaines d'activités intersectoriels.

19. En décembre 2005, la réunion de lancement du PASR pour l'Asie du Sud-Est s'est tenue dans la ville de Phan Thiet (Viet Nam). Les participants se sont mis d'accord sur les activités de suivi comme l'élaboration et la finalisation de trois propositions de projet. Ces propositions prennent en compte les questions thématiques concernant les pays situés dans la partie continentale de l'Asie du Sud-Est, ainsi que les pays insulaires. En outre, une proposition sur la mobilisation des ressources sera formulée en collaboration avec le Mécanisme mondial.

F. Le Pacifique

20. Les pays parties du Pacifique ont manifesté leur intérêt pour l'élaboration d'un PASR, tout en donnant la priorité à la finalisation des PAN et des propositions de projet de taille moyenne du FEM.

² <http://www.unccd.int/regional/asia/meetings/subregional/southEast/framework.pdf>

IV. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION RÉGIONAL

21. Ce chapitre présente les progrès accomplis au titre du Programme d'action régional (PAR) pendant la période visée par le rapport (2002-2006).

A. RT1: Surveillance et évaluation de la désertification

22. Il y a eu deux grandes avancées dans le cadre du RT1, implanté en Chine, pendant la période considérée:

a) L'élaboration d'un système de repères et d'indicateurs sur la désertification et son évaluation en Asie;

b) L'établissement d'une carte provisoire de la désertification en Asie et dans la région du Pacifique (échelle 1:2 500 000)³.

23. En outre, un site Web sur le RT1⁴ et un carnet d'adresses électroniques destiné aux institutions membres et aux grands groupes non membres intéressés ont été créés.

24. En octobre 2003, une réunion du RT1 sur l'élaboration des repères et des indicateurs et sur la cartographie destinée à la surveillance et à l'évaluation de la désertification s'est tenue à Beijing, en même temps que le Colloque international sur les techniques spatiales de nature à favoriser la mise en valeur durable des terres arides et la surveillance de la désertification. Les deux grands objectifs de cette réunion étaient d'adopter le système de repères et d'indicateurs élaboré au cours des deux années précédentes et d'examiner et de planifier le processus d'élaboration de la carte qui en découle. Le Gouvernement chinois a accepté de fournir les ressources nécessaires à l'établissement de la première version de la carte (à l'échelle 1:2 500 000).

25. La première version de la carte sur la désertification en Asie et dans la région du Pacifique a été envoyée aux pays membres du RT1 concernés ainsi qu'aux institutions compétentes afin qu'ils l'examinent et fassent des observations, et a été présentée à la troisième session du CRIC. Pour améliorer la méthodologie employée pour la cartographie, on a élaboré une proposition de projet visant à mobiliser des fonds pour les validations sur le terrain. Cette proposition n'a pas encore été soumise à d'éventuels donateurs.

26. Une réunion d'experts devait se tenir à Beijing en 2005 aux fins d'examen et de perfectionnement de la carte produite. Cette réunion n'a pas pu avoir lieu, faute de ressources; la carte n'a donc pas été finalisée.

³ Voir version réduite (échelle 1: 10 000 000) à l'adresse:
<http://www.unccd.int/science/images/asia-dmap.pdf>.

⁴ <http://www.asia-tpn1.org>.

B. RT2: Agroforesterie et conservation des sols dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches

27. Un site Web interactif sur le RT2⁵ a été créé à la mi-août 2002. Ce site est hébergé par l'Institut central de recherche sur les zones arides.

28. Le RT2 a achevé son projet de manuel sur l'agroforesterie dans les terres arides. Un atelier a été organisé à New Delhi en janvier 2005, avec pour objectif d'examiner et de finaliser ce projet. Le manuel sera l'un des outils pédagogiques du renforcement des capacités dans le cadre du RT2.

C. RT3: Gestion des parcours dans les zones arides, y compris la fixation des dunes

29. Le RT3, implanté en République islamique d'Iran, a organisé un atelier sur les meilleures pratiques à Téhéran en décembre 2002. Le premier projet pilote a été lancé dans ce pays avec la participation active et le soutien des partenaires de la société civile comme le TC-Dialogue Fondation de Belgique et la He Yuan Environment Protection Techniques Development Corporation de Chine.

30. Le RT3 a également créé un site Web en collaboration avec le secrétariat de la Convention⁶.

31. Le RT3 a mis en œuvre son deuxième projet pilote sur le terrain au Kirghizistan en octobre/novembre 2004, visant à tester les capacités de rétention d'humidité des polymères. Un premier site pilote avait été établi en République islamique d'Iran en 2003 avec l'aide des secteurs privés belge et chinois. Le chef de projet du RT3 de la République islamique d'Iran a assisté au lancement du deuxième projet au Kirghizistan sur le site prévu et a aidé le centre de liaison local à préparer concrètement ce site. L'amendement nécessaire a été fourni par une fondation belge.

D. RT4: Gestion des ressources en eau pour l'agriculture dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches

32. Considérant le partage d'informations comme l'un des principaux objectifs du PAR, le RT4 a débuté ses activités par un état des lieux de la portée, des méthodes de travail et du contenu de son système de gestion des informations. Il se concentre sur l'intégration des PASR, en particulier celui pour l'Asie occidentale, et sur la participation des partenaires de développement afin de faciliter le transfert de technologies et de connaissances. Le RT4 a lui aussi créé son site Web⁷.

⁵ <http://cazri.raj.nic.in/tpn-2.html>.

⁶ www.unccd.int/actionprogrammes/asia/tpn3/website/index.htm.

⁷ www.unccd.int/actionprogrammes/asia/tpn4/website/index.htm.

33. Le RT4, avec l'appui technique de l'ICARDA, a achevé la mise en place d'une plate-forme d'information sur ses activités, qu'il alimente avec des informations statistiques et des données pertinentes fournies par les pays membres du RT4. La collecte d'informations générales intéressantes pour la gestion durable des ressources en eau, les meilleures pratiques et les statistiques s'est révélée être une tâche difficile qui nécessite un renforcement des capacités et un appui institutionnel.

E. RT5: Renforcement des capacités de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse

34. La réunion de lancement du RT5 s'est tenue en juillet 2003 à Oulan-Bator, en collaboration avec le Gouvernement japonais et le Mécanisme mondial. Les pays et les institutions membres ont adopté un document-cadre précisant les objectifs, la structure institutionnelle, la procédure à suivre, les domaines d'activités, les activités prioritaires, les directives opérationnelles et les stratégies en matière de mobilisation des ressources pour le RT5. Compte tenu des besoins en matière de renforcement des capacités en Asie pour faciliter la mise en œuvre de la Convention, des domaines d'intervention et des points forts des autres RT, les activités du RT5 seront menées dans le cadre de cinq programmes d'activité (PA):

PA1: Système d'alerte rapide pour annoncer les sécheresses;

PA2: Gestion des risques liés à la sécheresse;

PA3: Gestion intégrée des écosystèmes;

PA4: Synergie avec les RT;

PA5: Création d'un réseau d'information.

F. RT6: Assistance à la mise en œuvre d'initiatives programmatiques de développement local intégré

35. La réunion de lancement du RT6 a eu lieu en juin 2004 à Islamabad. Les pays et les institutions membres ont adopté un document-cadre⁸ détaillant les principaux domaines de collaboration dans le cadre du RT6. Pour atteindre les objectifs du RT6, on a défini les programmes d'activité et les thèmes intersectoriels ci-après:

PA1: Promotion des politiques de facilitation des initiatives de développement local;

PA2: Initiatives de développement local inspirées par la communauté;

PA3: Mise en place de réseaux et de partenariats;

Thème intersectoriel 1: Mise en place de repères, d'indicateurs et de points de comparaison;

Thème intersectoriel 2: Renforcement des capacités;

⁸ http://www.unccd.int/regional/asia/meetings/regional/TPN6_2004/decision.pdf.

Thème intersectoriel 3: Promotion des connaissances locales;

Thème intersectoriel 4: Création de partenariats et mobilisation des ressources.

36. Suivant les programmes d'activité et les thèmes intersectoriels arrêtés, une proposition de projet intitulée «Aide à l'établissement des documents pertinents pour le programme de microfinancement du FEM dans le cadre du RT6 pour l'Asie» a été élaborée et présentée au Gouvernement japonais. À la demande du Gouvernement pakistanais, le Gouvernement japonais a accepté de différer les activités du RT6 jusqu'en 2006 en raison des effets dévastateurs du tremblement de terre qui s'est produit en octobre 2005 et des efforts connexes de reconstruction.

V. CONCLUSIONS

37. Pendant la période visée par le présent rapport (2002-2006), tous les RT ont achevé leur phase de lancement et ont entamé leurs activités, comme la formulation, l'élaboration et la mise en œuvre de projets et la diffusion d'informations. La formulation de quatre des six PASR a été finalisée et les parties membres de ces PASR ont adopté des documents-cadres pour chacun des programmes en place.

38. Toutefois, l'exécution des PASR et du PAR pour l'Asie et le Pacifique n'est pas à la hauteur des attentes des pays parties. C'est ce qui est apparu à la septième session de la Conférence des Parties. Une consultation et une analyse détaillée des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des programmes à l'échelle sous-régionale et régionale, compte tenu des délibérations du Groupe des pays asiatiques à la septième session de la Conférence des Parties, sont en cours, mais il apparaît clairement que de gros obstacles freinent la mise en œuvre à l'échelle sous-régionale et régionale. L'absence d'aide financière fiable pour l'exécution des activités sous-régionales et régionales a été présentée comme la principale pierre d'achoppement. Les pays parties ont reconnu qu'il fallait mettre au point une stratégie globale de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des PASR et du PAR, qui permettrait à la région de mieux gérer les activités et lui conférerait davantage de pouvoirs de décision grâce à la création d'un comité de pilotage, comme le prévoit la décision finale de la première Conférence ministérielle sur l'instauration d'un PAR en Asie et dans le Pacifique.

39. De même, il a été dit qu'une des façons de surmonter ces obstacles consistait à clarifier et à hiérarchiser les objectifs des activités des PASR et du PAR. Le renforcement des capacités, en particulier au niveau des centres de liaison et des parties prenantes concernées, est également apparu comme étant d'une grande nécessité pour élaborer des propositions de projet qui correspondent aux exigences des donateurs. En ce qui concerne l'échange d'informations scientifiques, il a été signalé que les modalités de ces échanges par le biais des RT devaient être revues et qu'il conviendrait de prendre en compte le rôle que pourrait jouer le Comité scientifique et technique dans l'amélioration de ces échanges.

40. Les pays parties de la région ont eu la possibilité d'échanger des informations et de discuter plus avant de la mise en œuvre des PASR et du PAR à la réunion régionale de préparation du CRIC et à la cinquième session du CRIC, en vue de formuler des recommandations sur la façon de renforcer la coopération et les activités au sein de la région.
